

Cour d'Appel  
Tribunal judiciaire  
Chambre Judiciaire

N° minute  
N° parquet

Audience de plaidoirie  
Audience de plaidoirie

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de [REDACTED] NOVEMBRE,  
DEUX MILLE VINGT ET UN,

### composée à l'audience de plaidoirie de :

[REDACTED] juge placé, président du tribunal correctionnel désigné  
conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

En présence de [REDACTED], substitut du Procureur de la République placé

### composée à l'audience de délibéré de :

[REDACTED] juge placé, président du tribunal correctionnel désigné  
conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de [REDACTED], greffier,

En présence de [REDACTED], substitut du Procureur de la République

[REDACTED] a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

**ET**

**Jugé et opposant**

Elle est prévenue d'avoir à [REDACTED] le 13 mars 2020, en tout cas sur le territoire  
national et depuis temps non couvert par la prescription, conduit un véhicule sous  
l'empire d'un état alcoolique caractérisé par une concentration d'alcool dans le sang  
d'au moins 0,80 gramme par litre, en l'espèce 3.46 g/l de sang., faits prévus par  
ART.L.234-1 §1, §V C.ROUTE. et réprimés par ART.L.234-1 §1, ART.L.234-2,  
ART.L.224-12 C.ROUTE.

### Sur les nullités soulevées par la défense

Avant tout débat sur le fond, la défense a soulevé trois moyens de nullités relatifs à:  
- la violation du droit à contre expertise ;

Concernant le premier moyen de nullité, la défense avance que la prévenue a exercé  
son droit

Si le ministère public avance [REDACTED]

Par ailleurs, si le ministère public soulève que la demande [REDACTED]

Par conséquent, il convient de recevoir le premier moyen de nullité soulevée et de  
constater la nullité du rapport d'expertise toxicologique présent au dossier.

Le premier moyen de nullité étant reçu, les autres moyens soulevés deviennent sans  
objet.

### **PAR CES MOTIFS**

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **contradictoirement** à  
l'égard de [REDACTED]

**DÉCLARE** recevable l'opposition formée par [REDACTED]

**MET À NÉANT** l'ordonnance pénale correctionnelle rendue le 1er avril 2021 à  
l'encontre de [REDACTED] statuant à nouveau ;

**SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

**FAIT DROIT** à l'exception de nullité soulevée par [REDACTED] relative à la  
contre expertise ;

**ANNULE** en conséquence l'expertise toxicologique ;

**RELAXE** [REDACTED] des fins de la poursuite ;

à ce Me SOBEAUME